

DIPLOME d'ETUDES UNIVERSITAIRES SCIENTIFIQUES et TECHNIQUES (DEUST) Mention Animation et Gestion des Activités Physiques et Sportives ou Culturelles 1^{ère} année

REFERENCE : 15ID141J

Formation continue intégrée

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2021/2022

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p>UFR STAPS</p> <p>Responsable pédagogique Estelle MINGAM Professeur Agrégé Tél : 03 80 39 67 28 estelle.mingam@u-bourgogne.fr</p>	<p>Assistant(e) de formation Sylvie GILBERT / Tél : 03.80.39.51.89</p> <p>Ingénieur de formation Lucie DUTHU / Tél : 03 80 39 51 95</p> <p>Adresse de contact formation.continue-staps@u-bourgogne.fr</p>

OBJECTIFS

Un étudiant en fin de DEUST spécialité « Animation et Gestion des Activités Physiques Sportives et Culturelles » doit être capable à la fois d'assurer l'animation de pratiques sportives diversifiées pour des publics variés et à la fois de participer à la gestion et à la promotion de services sportifs publics ou privés.

La formation a pour objectifs de faire en sorte que les étudiants :

- S'approprient des connaissances universitaires et des connaissances transversales,
- Renforcent leur spécialité sportive tant au plan pratique que théorique,
- Renforcent et/ou découvrent de nouvelles polyvalences sportives,

Elle permet de construire un socle de connaissances indispensable et représentatif de la culture « STAPS ».

PUBLIC

- Salariés dans l'emploi (accompagnateur de jeunes enfants, animateurs en centre de loisir, ...)
- Demandeurs d'emploi inscrits au Pôle emploi en reconversion professionnelle.

PRE-REQUIS

Les conditions d'admission à ce DEUST au titre de la formation continue sont :

- le baccalauréat
- le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires pour les non-bacheliers (D.A.E.U.)
- les titres admis en dispense du baccalauréat



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

- soit, selon les conditions prévues par les décrets de 1985 et 2002, un dossier de Validation d'Acquis Professionnels, complétant le dossier d'inscription, qui sera examiné par la commission ad hoc.

Un dossier à retirer au SEFCA devra être dûment rempli en faisant état :

- des expériences éventuelles en matière d'animation : curriculum vitæ, certificats ou attestations d'employeurs ou de Présidents d'associations,
- des diplômes déjà obtenus : Brevets fédéraux, Brevets d'État, BAFA-BAFD, AFPS, diplômes attestant une qualification dans le domaine de la gestion ou du droit.

FORMATEURS

- Enseignants-chercheurs de l'UFR STAPS
- Enseignants d'autres composantes de l'Université
- Professionnels de la filière animation
- Professionnels de la filière culturelle et tourisme

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Durée de la formation : 470h
- Lieu de la formation : UFR STAPS
- 200 heures de stage : Le temps dédié aux stages est fixé sur les mercredis après-midi et les vendredis.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours magistraux
- TD en groupe avec mise en situation
- Comptes-rendus de préparations d'activités dans le cadre de projets
- Mise en situation pratique dans des ateliers thématiques

MOYENS TECHNIQUES

- Salles de cours dotées de vidéo-projecteurs
- Salle informatique en libre service
- Connexion wi-fi
- Infrastructures sportives de l'UFR STAPS

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

Le dépôt de candidature est à effectuer auprès du secrétariat pédagogique de l'UFR STAPS jusqu'au 31 mai de chaque année.

Les documents attendus sont les suivants :

- un Curriculum Vitæ
- une lettre de motivation librement rédigée
- la copie des diplômes obtenus

Avant tout dépôt de candidature, il est fortement conseillé de contacter Madame Pautet et Monsieur Jaillet, afin de déterminer au mieux votre parcours de formation.

L'admission est prononcée par une commission composée par l'équipe pédagogique intervenant dans la formation. Si besoin est, un dossier de demande de validation des acquis est constitué pour être examiné par la Commission ad hoc.

Remarque : la démarche de Congé Individuel de Formation doit être engagée au moins 4 à 5 mois avant le début de la formation.

L'inscription administrative se fait au SEFCA.

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

- Épreuves écrites, pratiques et orales se déroulant en janvier et en mai selon les UE.

Le passage en seconde année est obtenu lorsque l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 10, par moyenne des notes, à chaque UE.

COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

Des compétences universitaires :

- Utiliser des connaissances théoriques et scientifiques
- Produire des documents écrits ou des prestations orales en s'appropriant les exigences universitaires.

Des compétences en matière d'intervention :

- Produire et animer des projets d'animation.
- Adapter son intervention pour faciliter la mise en activité de publics différents.
- Concevoir et réguler des séances d'animation sportive.
- Observer et analyser les productions des pratiquants.. Des compétences spécifiques :
- Connaître et utiliser les APSA à des fins éducatives.
- Connaître et appliquer le cadre réglementaire et sécuritaire des APSA.
- Utiliser des connaissances scientifiques permettant de mieux comprendre les dimensions biologiques, psychologiques et sociales, des enfants et des adolescents en situation d'apprentissage

La majorité des étudiants de la première année passent en seconde année de DEUST. Certains, sur dossier, se réorientent vers un licence générale STAPS.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<http://www.u-bourgogne-formation.fr/-DEUST-Animation-et-gestion-des-.html>

<http://sefca.u-bourgogne.fr>



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr